

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**beko Sealcon Spezialdichtmasse**  
**Numero d'article: 232 200 080**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Colle  
Matière d'étanchéité

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société**  
beko GmbH  
Rappenfeldstr. 5  
86553 Monheim, Deutschland  
Telefon +49 (0) 9091 90898-0  
Fax +49 (0) 90 91/90898-29  
Homepage [www.beko-group.com](http://www.beko-group.com)  
E-Mail [info@beko-group.com](mailto:info@beko-group.com)

**Secteur informatif**

**Informations techniques** [info@beko-group.com](mailto:info@beko-group.com)

**Fiche de Données de Sécurité** [info@beko-group.com](mailto:info@beko-group.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** Poison Control Center Mainz - 24 hour emergency service – phone: +49 (0) 6131/19240

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

DANGER

### Contient:

Acétate d'éthyle

### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /.../ en cas de malaise.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

### Caractéristique particulière

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3 Autres dangers

### Dangers pour la santé

Dessèche la peau.

### Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
20 - < 40	Acétate d'éthyle
	CAS: 141-78-6, EINECS/ELINCS: 205-500-4, EU-INDEX: 607-022-00-5, Reg-No.: 01-2119475103-46-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336 - EUH066
1 - < 15	Acétone
	CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336 - EUH066

### Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).  
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Après ingestion</b>	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Mousse stable aux alcools. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Oxyde de carbone (CO).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection complet.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.  
Veiller à assurer une aération suffisante.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).  
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.  
Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.  
Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.  
Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Acétate d'éthyle
CAS: 141-78-6, EINECS/ELINCS: 205-500-4, EU-INDEX: 607-022-00-5, Reg-No.: 01-2119475103-46-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 400 ppm, 1400 mg/m <sup>3</sup> , TMP 84; FT 18
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 500 ppm, 1210 mg/m <sup>3</sup> , TMP 84, FT 3
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 2420 mg/m <sup>3</sup>
Silice pyrogénée à haute dispersion, hydrophobe, synthétique, amorphe aux rayons X
CAS: 68611-44-9, EINECS/ELINCS: 271-893-4
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5/10 mg/m <sup>3</sup> , Fraction alvéolaire/thoracique

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)**

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acétate d'éthyle
CAS: 141-78-6, EINECS/ELINCS: 205-500-4, EU-INDEX: 607-022-00-5, Reg-No.: 01-2119475103-46-XXXX
8 heures: 200 ppm, 734 mg/m <sup>3</sup>
Court terme (15 minutes): 400 ppm, 1468 mg/m <sup>3</sup>
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
8 heures: 500 ppm, 1210 mg/m <sup>3</sup>

**DNEL**

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 734 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 734 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 1468 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 1468 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 63 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 4,5 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 734 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 734 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 367 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 37 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 367 mg/m <sup>3</sup>
Acétone, CAS: 67-64-1
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 2420 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 186 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1210 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 62 mg/kg bw/d
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 62 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 200 mg/m <sup>3</sup>

## PNEC

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
Sol, 148 µg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 115 µg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 1,15 mg/kg sediment dw
Eau de mer, 24 µg/L
Eau douce, 240 µg/L
Ingestion (alimentaire), 200 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 650 mg/l
Acétone, CAS: 67-64-1
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/L (AF= 10)
Sol, 29.5 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 3.04 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 30.4 mg/kg dw
Eau de mer, 1.06 mg/L (AF= 500)
Eau douce, 10.6 mg/L (AF= 50)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

**Protection des yeux**

lunettes de protection. (EN 166:2001)

**Protection des mains**

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.  
En cas d'immersion:  
(0,7 mm) Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).  
En cas de contact par projection:  
(0,6 mm) Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

**Protection corporelle**

Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)

**Divers**

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.  
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

**Risques thermiques**

Pas d'information disponible.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Couleur	rouge
Odeur	odeur d'acétone
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	> 35
Point d'éclair [°C]	ca. -5
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non applicable
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	Pas d'information disponible.
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	partiellement miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

**9.2 Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Voir la SECTION 10.3.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7  
Fort échauffement.

#### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 7  
Oxydant fort  
Acides forts  
Amines  
Composés fortement basiques

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg bw
Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
LD50, oral, rat, 5620 mg/kg
Acétone, CAS: 67-64-1
LD50, oral, rat, 5800 mg/kg bw

**Toxicité dermale aiguë**

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg bw
Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
LD50, dermique, Souris, 20000 mg/kg
Acétone, CAS: 67-64-1
LD50, dermique, lapin, 20000 mg/kg bw

**Toxicité aiguë par inhalation**

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
LC50, inhalatoire, rat, 50 mg/l (4 h)
Acétone, CAS: 67-64-1
LC50, inhalatoire, rat, 76 mg/L (4h)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Irritant  
Méthode de calcul

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Méthode de calcul

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénèse**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité sur la reproduction**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénèse**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection

sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**Autres informations** Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
LC50, (96h), <i>Salmo gairdneri</i> , 230 mg/l
LC50, (96h), <i>Pimephales promelas</i> , 230 mg/l
EC50, (48h), <i>Daphnia magna</i> , 164 mg/l
EC50, (48h), Algae, 5600 mg/l
Acétone, CAS: 67-64-1
LC50, (96h), <i>Oncorhynchus mykiss</i> , 6500 mg/L
EC50, (96h), <i>Selenastrum capricornutum</i> , 7500 mg/L
EC50, (48h), <i>Daphnia magna</i> , >100 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** Non applicable

**Biodégradabilité** Non applicable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit**

Eliminer comme déchet dangereux.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

080409\*

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Transport routier vers ADR/RID 1133

Transport fluvial (ADN) 1133

Transport maritime selon IMDG 1133

Transport aérien selon IATA 1133

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport routier vers ADR/RID ADHÉSIFS

- Code de classification F1

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 5 l

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN) ADHÉSIFS

- Code de classification F1

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG Adhesives

- EMS F-E, S-D

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 5 l

Transport aérien selon IATA Adhesives

- Etiquettes de danger



**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID 3

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID II

Transport fluvial (ADN) II

Transport maritime selon IMDG II

Transport aérien selon IATA II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas d'information disponible.

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- **VOC (2010/75/CE)** ca. 36%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

**SECTION 16: Autres informations****16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 EL50 = Median effective loading  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 EmS = Emergency Schedules  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 IVIS = In vitro irritation score  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 LL50 = Median lethal loading  
 LQ = Limited Quantities  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.3 Autres informations****Tarif douanier:**

Non déterminé

**Méthode de classification**

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)  
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)  
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)

**Positions modifiées**

Aucun